

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZÉ VILLAGES DU 12 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le douze du mois de février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, CHAPON, ROUTIER, GIRAULT, LUCIEN, BERARDI, GOBEREAU, MONTANE, SAINTY, BEAUDOIN J.P, EDIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, GOURDON, TOUPLAIN, GUILLEUX, TUFFIER, LEGRAND, PRAIZELIN, BELLARD, LERAY, LORION, LINARD, PORTIER, COYEAUD, de ROCHEBOUËT, LAIR, BEAUDOIN P.

Absents excusés : Mr JOUSSAUME Cédric donne pouvoir à Mr CHAPON Dominique
Mr MAUXION Alain donne pouvoir à Mr COURCELLE Michel
Mme GODOT Jocelyne
Mme RUQUIER BERTRAND Anne-Laure
Mme LANDAIS Arlette
Mr ROBERT Didier
Mme BENESTEAU Clarisse
Mme BOURGEGAIS Nathalie

Absents : Mme QUELEN Maryvonne
Mr DINAND Fabrice
Mme GOISLARD Véronique
Mr CONSTANT Frédéric
Mr LEMEUNIER Grégory
Mme RAIMBAULT Emmanuelle
Mme VIERON Séverine
Mr MABIT Raymond
Mr LEMAI Sébastien
Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 07/02/2018 Affichage : 15/02/2018
--

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Nathalie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- Proposition de l'entreprise de TP de Mr MORTREAU Benoit de Jarzé pour le rebouchage d'un trou de 16 m² suite à l'éboulement d'une cave au lieu-dit « Les Herreaux », sur la commune déléguée de Jarzé, d'un montant de 3 480 € TTC.
- Devis d'un montant de 3 408 € TTC de la société Point SYS de Mazé, pour le remplacement du tableau interactif de l'école du Grand Noyer qui avait été volé (pris en charge par l'assurance).

- Proposition de l'EURL METAL-DECO 49 de Bauné pour la fourniture et la pose d'un garde-corps métallique à la salle des fêtes de Beauvau d'un montant de 1 365.60 € TTC.
- Devis de l'entreprise CHEVE.D.REPUSSARD de Durtal pour le remplacement de la fenêtre de toit de la salle des fêtes de Beauvau d'un montant de 771.80 € TTC.
- Proposition de l'entreprise Accessibilité Domotique Fermeture de Corzé pour le remplacement des portes des garages rue Louis Touchet à Jarzé, pour un coût de 2 520 € HT.
- Contrat avec l'ensemble vocal masculin angevin « Sans crier Gare » pour une prestation à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la restauration de l'église de Chaumont d'Anjou le 1^{er} juin 2018 à 20h30, pour un montant de 800 €.
- Proposition de Berger Levrault pour la fourniture de 2 tablettes tactiles pour le pointage des services de l'accueil périscolaire pour un coût de 403.10 € HT.
- Devis des entreprises, Arbor Elagage, CHEVET Alain, et LAMY Elagage pour des interventions sur les communes déléguées de Jarzé, Lué-en-Baugeois et Beauvau pour un montant total de 5 310 € HT.

1- FINANCES

1-1 Vote des comptes de gestion et administratif 2017

a) Budget communal

Madame le Maire présente le compte administratif 2017 du budget communal.

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	2016	2017
PRODUIT DES SERVICES	169 638.24 €	183 529.75 €
ATTENUATION DES CHARGES	25 616.33 €	51 802.51 €
IMPOTS ET TAXES	1 113 864.21 €	1 152 515.92 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	658 048.53 €	712 742.54 €
AUTRES PRODUITS	52 334.98 €	54 155.83 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 638.40 €	50 335.49 €
RECETTES D'ORDRE	5 080.00 €	0.00 €
TOTAL	2 069 220.69 €	2 205 082.04 €

DEPENSES

	2016	2017
CHARGES GENERALES	472 177.24 €	503 558.92 €
CHARGES DE PERSONNEL	752 889.94 €	875 283.25 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	22 168.00 €	531.00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	264 332.37 €	229 059.02 €
CHARGES FINANCIERES	23 682.69 €	17 474.37 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	103.00 €	1 133.05 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0.00 €	0.00 €
DEPENSES IMPREVUES	0.00 €	0.00 €
OPERATIONS ORDRE	21 592.00 €	17 099.54 €
TOTAL	1 556 945.24 €	1 644 139.15 €
DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENTS	RESULTAT DE L'ANNEE	512 275.45 €
	INTEGRATION RESULTAT SIRPES	0.00 €
	REPORT (excédent)	228 940.48 €
	RESULTAT CUMULE	741 215.93 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

	2016	2017
SUBVENTIONS-EMPRUNT	470 696.42 €	255 426.00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00 €	25 615.57 €
DOTATIONS (FCTVA-TA-EXCEDENT)	766 557.31 €	836 535.56 €
RECETTES D'ORDRE	21 592.00 €	17 099.54 €
OPERATIONS COMPTE DE TIERS	1 439.03 €	24 507.90 €
TOTAL	1 260 284.76 €	1 159 184.57 €

DEPENSES

	2016	2017
DEPENSES D'EQUIPEMENT	977 258.54 €	808 439.65 €
EMPRUNTS	164 531.23 €	155 746.75 €
AUTRES IMMOBILISATIONS	0.00 €	0.00 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS	0.00 €	1 560.00 €
DEPENSES D'ORDRE	5 080.00 €	0.00 €
DEPENSES IMPREVUES	0.00 €	0.00 €
OPERATIONS COMPTE DE TIERS	1 439.03 €	24 507.90 €
TOTAL	1 148 308.80 €	990 254.30 €
SOLDE EXECUTION A REPORTER	RESULTAT DE L'ANNEE	111 975.96 €
	INTEGRATION RESULTAT SIRPES	0.00 €
	REPORT (déficit)	-345 394.67 €
	RESULTAT DE CLOTURE	-233 418.71 €
	RESTES A REALISER AU 31/12	-440 480.00 €
RESULTAT CUMULE	-673 898.71 €	

SOLDE EXECUTION A REPORTER SUR 2017 -389 997.79 €

DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENTS 2018 : 632 394.03 €

De plus, Madame le Maire présente l'analyse des équilibres financiers 2016, par strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants, faite par la Direction Générale des Finances Publiques :

Analyse des équilibres financiers 2016	En euros par habitant de Jarzé Villages	Moyenne de la strate des communes de 2000 à 3500 habitants
Charges de personnel	263	352
Endettement	186	685
Capacité d'autofinancement	191	131

Madame le Maire se retire pour le vote.

-Décision du Conseil Municipal-

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté et adopté le compte administratif 2017.

b) Budget assainissement

Madame le Maire présente le compte administratif 2017 du budget assainissement.

Exploitation

RECETTES

	2016	2017
PRESTATIONS DE SERVICES	67 479.52	<u>125 452.00</u>
RECETTES D'ORDRE	7 059.30	<u>24 512.04</u>
TOTAL	74 538.82	<u>149 964.04</u>

DEPENSES

	2016	2017
CHARGES GENERALES	45 662.39	<u>43 262.03</u>
CHARGES DE PERSONNEL	0.00	<u>30 470.95</u>
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 468.00	<u>0.00</u>
AUTRES CHARGES DE GESTION	334.80	<u>0.00</u>
CHARGES FINANCIERES	4 695.62	<u>5 444.29</u>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	<u>0.00</u>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	70 155.89	<u>46 583.20</u>
DEPENSES IMPREVUES	0.00	<u>0.00</u>
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0.00	<u>0.00</u>
TOTAL	123 316.70	<u>125 760.47</u>
DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENTS		
RESULTAT DE L'ANNEE	-48 777.88	<u>24 203.57</u>
REPORT (excédent ou déficit)	92 497.35	<u>43 719.47</u>
RESULTAT CUMULE	43 719.47	<u>67 923.04</u>

Disponible pour 2018 67 923.04 €

Madame le Maire se retire pour le vote.

-Décision du Conseil Municipal-

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté et adopté le compte administratif 2017.

1-2 Affectation des résultats du budget communal

INVESTISSEMENT

RECETTES

	2016	2017
SUBVENTIONS-EMPRUNT	0.00	<u>228 291.92</u>
DOTATIONS	3 070.00	<u>0.00</u>
VIREMENT SECTION EXPLOITATION	0.00	<u>0.00</u>
OPERATIONS D'ORDRE	70 155.89	<u>46 583.20</u>
TOTAL	73 225.89	<u>274 875.12</u>

DEPENSES

	2016	2017
DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 403.28	<u>53 500.23</u>
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0.00	<u>1 800.00</u>
EMPRUNTS	43 495.80	<u>54 415.81</u>
DEPENSES D'ORDRE	7 059.30	<u>24 512.04</u>
DEPENSES IMPREVUES	0.00	<u>0.00</u>
TOTAL	54 958.38	<u>134 228.08</u>
SOLDE EXECUTION A REPORTER POUR 2017		
RESULTAT DE L'ANNEE	18 267.51	<u>140 647.04</u>
REPORT (excédent ou déficit)	147 507.84	<u>165 775.35</u>
RESTES A REALISER AU 31/12	0.00	<u>0.00</u>
RESULTAT CUMULE	165 775.35	<u>306 422.39</u>

Solde à reporter pour 2018 306 422.39 €

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	560 942.89
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	67 317.32
Intégration résultat complémentaire dissolution SIRPES	4 133.82
C Résultat à affecter	632 394.03

Solde d'exécution de la section d'investissement	
Intégration résultat complémentaire dissolution SIRPES	6 155.65
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-58 332.79
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-331 665.00
Besoin de financement F. =	389 997.69
D. + E.	

AFFECTATION =C.	632 394.03
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	389 997.69
2) Report en fonctionnement R 002	242 396.34

-Décision du Conseil Municipal-

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette affectation de résultat.

1-3 Ouverture de crédit sur le Budget communal 2018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

COMPTE	Objet de la dépense	MONTANT
21318-110	Solde travaux église Jarzé	16 000 €
2151-131	Aménagement chemin route de Chaumont à Jarzé Plateforme BMJ Jarzé Réalisation acodrain rue Louis Touchet à Jarzé Cavités Les Herreaux à Jarzé Abaissement bordure route de Chaumont à Jarzé	25 000 €
2188-140	Ecran interactif école Jarzé	3 500 €
2135-146	Remplacement portes garages rue Louis Touchet Jarzé	3 100 €
2188-146	Tablettes tactiles APS Jarzé	500 €
2135 non affecté	Remplacement fenêtres de toit SDF Beauvau	772 €
2151 non affecté	Plan de gestion différencié Jarzé Villages Mission étude Place du Cèdre Chaumont Relevés topographiques rue Tranchardièrre Beauvau	5 500 €
21533 non affecté	Rénovation réseau câblé Lué	4 500 €
2188 non affecté	Garde-corps SDF Beauvau	1 400 €
27638 non affecté	Participation ALTER ZAC Varenne Chaumont	5 000 €

-Décision du Conseil Municipal-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette ouverture de crédits.

2- APPROBATION DU DOSSIER « AVANT-PROJET DEFINITIF » DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES AU STADE DE FOOTBALL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE JARZE

Madame le Maire présente l'avant-projet détaillé définitif des vestiaires du foot de la commune déléguée de Jarzé.

Le montant des travaux a augmenté de 34 260 € HT afin de prendre en compte :

- l'aménagement de la voirie et des réseaux extérieurs
- l'adaptation au sol (fondation)

<i>Lot n°</i>	<i>Corps d'état</i>	<i>Bâtiment</i>	<i>Extérieurs</i>
0	DESAMLIANTAGE - DEMOLITIONS		18 000,00 €
1	VOIRIE - RESEAUX - DIVERS		30 270,00 €
2	GROS ŒUVRE	76 950,00 €	
3	CHARPENTE ET BARDAGE BOIS	9 620,00 €	
3bis	CHARPENTE METALLIQUE	5 980,00 €	
4	COUVERTURE BAC ACIER ETANCHEITE MEMBRANE PVC	23 000,00 €	
5	MENUISERIES ALUMINIUM - METALLERIE	19 180,00 €	
6	MENUISERIES BOIS	8 630,00 €	
7	CLOISONS SECHES	6 060,00 €	
8	FAUX PLAFOND	4 580,00 €	
9	SOLS SCELLES - FAIENCE	15 450,00 €	
10	PEINTURE	4 840,00 €	
11	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	25 200,00 €	
12	PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION	55 000,00 €	
13	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	21 500,00 €	
	<i>Montant HT travaux</i>	275 990,00 €	48 270,00 €
	<i>Ensemble HT travaux</i>		324 260,00 €
	• Honoraires Maîtrise d'œuvre 10,50 %		34 047,30 €
	• Mission Contrôle Technique		3 120,00 €
	• Mission SPS		1 844,00 €
	• Etude géotechnique		1 480,00 €
	• Etude thermique		Sans objet
	• Diagnostic amiante		1 000,00 €
	<i>Montant HT</i>		364 751,30 €
	<i>TVA 20 %</i>		72 950,26 €
	<i>Montant TTC</i>		437 701,56 €

OPTIONS HT :

- Alarme intrusion 2 200,00 €
- Déplacement des mâts d'éclairage pour le terrain devant le projet 7 500,00 €

NON COMPRIS :

- Bar de la salle de réception

-Décision du Conseil Municipal-

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider l'APD

- de solliciter une subvention auprès du district du Football de Maine-et-Loire dans le cadre du FAFA (Fonds d'aide au Football Amateur)

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 35% pour l'aménagement des équipements sportifs.

3- PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE JARZE

Madame le Maire présente l'APS :

ESTIMATION DES COÛTS DE TRAVAUX - PHASE APS

Lots	BIBLIOTHEQUE	MULTI ACTIVITE	COMMUNS
	MONTANT HT	MONTANT HT	MONTANT HT
Aménagements extérieurs	-	-	19 859,80
Gros œuvre	4 602,11	1 559,76	6 886,69
Charpente métallique - Bardage	12 750,00	7 125,00	11 750,00
Couverture	13 399,76	9 174,72	4 788,84
Menuiserie extérieure	16 902,20	15 520,48	6 176,10
Menuiserie intérieure	16 899,00	10 418,00	3 330,00
Plâtrerie	20 809,00	11 420,00	7 504,70
Plomberie	-	-	7 293,06
Chauffage	18 220,00	14 970,00	5 340,00
Electricité	17 284,27	15 176,58	7 473,22
Revêtements scellés	-	-	7 175,00
Revêtements collés	11 210,00	7 584,00	1 884,00
Peinture	6 140,00	5 120,00	4 630,00
S/total HT	S/total HT	S/total HT	S/total HT
S/total HT	138 216,34	98 066,52	94 089,21
Honoraires / Frais divers estimés			
Maîtrise d'œuvre 8%	11 057,31	7 845,32	7 527,14
BE technique	1 500,00	1 500,00	250,00
coordonnateur SPS	1 200,00	1 200,00	500,00
BE ERP	250,00	250,00	150,00
BE thermique	-	-	-
S/total HT	S/total HT	S/total HT	S/total HT
TOTAL HT	152 223,65	108 861,84	102 516,35
GLOBAL HT			363 601,84
TVA 20%	30 444,73	21 772,37	20 503,27
TOTAL GLOBAL TTC	182 668,38	130 634,21	123 019,62
GLOBAL HT			436 322,20

PRESTATIONS
Création d'un cheminement extérieur en béton lavé - garde-corps - marquages au sol
Démolition des cloisonnements intérieurs
Modification et création de baies - pose de bardage métallique neuf
Réfection de la toiture existante
Dépose des menuiseries existantes - pose de menuiseries neuves en alu laqué
Portes intérieures - cloisons vitrées alu laquées - placards - plans de travail
Cloisonnements intérieurs neufs - plafonds suspendus sauf dans les locaux du personnel et sanitaires (plafonds plâtre)
Installations sanitaires neuves
Chauffage par unités de climatisation réversible - générateur Pompe à Chaleur
Installation complète neuve - lustrerie
Carrelage et faïence dans les locaux sanitaires
Ragréage - revêtement PVC U4 sur l'ensemble des espaces sauf sanitaires
Traitement des parois intérieures et plafonds plâtre

non compris :
mobiliier
frais de branchements et raccordements des réseaux

assurance dommage ouvrage
estimation 3 303,72 €

-Décision du Conseil Municipal-

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider le montant des travaux et l'APS

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2018 « Contrat de Ruralité » avec pour objectif de renforcer la cohésion sociale (DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

4- CCALS

4-1 Convention de groupement de commandes pour le marché de fourniture des repas du restaurant scolaire

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 autorisant les collectivités à créer des groupements de commande :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de lancer un marché de fourniture de repas pour le restaurant scolaire de la commune.

Afin de réduire les coûts, il est proposé de constituer un groupement de commande avec la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe et les communes de Huillé, Lézigné, La Chapelle Saint Laud, Cornillé les Caves, Jarzé Villages, Marcé, Etriché, Cheffes et Tiercé pour lancer la consultation de fourniture de repas pour

la restauration scolaire. Pour cela, il convient de conclure une convention constitutive de groupement de commande.

Madame le Maire propose :

-d'approuver la convention de groupement de commande et de désigner les membres de la commission d'appel d'offres du groupement représentant la commune de JARZE VILLAGES

-de désigner le Président de la CCALS comme coordonnateur du groupement

-Décision du Conseil Municipal-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande en annexe ;
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à la signer ;
- DESIGNER le membre titulaire de la commission d'appel d'offres : Mme HEUVELINE Sylvie
- APPROUVE la désignation du coordonnateur du groupement.

4-2 Approbation de l'adhésion au Syndicat BVA Romme et modifications statutaires

Vu la loi du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles

(MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu l'article L. 5214-27 du CGCT ;

Vu l'article L. 5214-16 du CGCT ;

Vu l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Vu l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit des communes qui est automatiquement transférée de celles-ci aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le bassin versant Confluences/Basses Vallées Angevines présente de véritables enjeux liés à l'exercice de cette nouvelle compétence : il s'étend sur une surface d'environ 1170 km² incluse au sein du département du Maine et Loire, la population totale des communes concernées totalement ou partiellement étant de 288 367 habitants.

L'ensemble du réseau hydrographique représente un linéaire de plus de 1300 km et 25 masses d'eau de manière totale (15) ou partielle (10).

Le grand bassin versant comporte 4 sous-bassins versants principaux : il inclut partiellement le bassin du Loir, le bassin de la Sarthe, le bassin de la Mayenne et le bassin de la Maine.

La gestion de ces espaces s'inscrit dans 3 SAGE (Mayenne, Sarthe Aval, Loir), le SDAGE Loire Bretagne, la Directive Cadre sur l'Eau, la Directive Inondation et les lois du Grenelle de l'Environnement qui fixent des objectifs environnementaux nécessitant la mise en œuvre d'actions concrètes.

De telles actions sont d'ores et déjà mises en œuvre de manière volontaire dans le cadre notamment du Contrat Territorial de Milieux Aquatiques (CTMA) porté notamment par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du territoire et piloté par un technicien d'Angers Loire Métropole qui intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce dispositif associe Angers Loire Métropole et les Communautés de communes des Vallées du Haut Anjou et Anjou Loir et Sarthe.

1. Une réflexion a été engagée du fait de la généralisation de la compétence à l'échéance du 1^{er} janvier 2018 afin de structurer ces actions à une échelle d'intervention cohérente et dans un cadre institutionnel muni de compétences adaptées.

Au terme de cette réflexion, la création d'un syndicat mixte associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est apparue la solution la plus appropriée, en cohérence avec la loi qui prévoit que tout ou partie de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peut être confiée par transfert ou par convention à un tel syndicat.

Une réflexion analogue ayant été menée sur le bassin de la Romme et ayant conduit aux mêmes conclusions, et eu égard à la similitude des problématiques et à la contiguïté des territoires concernés, il a été envisagé que le syndicat à créer s'étende à un périmètre élargi à ce bassin et associe donc en outre la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

C'est au regard de ces considérations que la création du syndicat mixte « BVA-Romme » et ses statuts ont été approuvés par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, par délibération du 21 décembre 2017.

Au terme de l'article L 5214-27 du Code général des collectivités territoriales, « *A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté* ».

C'est dans ce cadre que l'adhésion de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, est soumise à l'approbation du conseil municipal.

2. Dans l'intérêt d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur le territoire communautaire, il est proposé en outre que la communauté se dote au lieu et place de ses communes membres des compétences en matière d'animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, compétences dont l'exercice aura vocation à être également confiée au syndicat, notamment dans le cadre de sa participation aux dispositifs partenariaux ou réglementaires tels que la SLGRI ou les PAPI.

Il est proposé également que la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe supprime dans ses statuts la compétence « *hydraulique : Aménagement, entretien et gestion des ruisseaux communautaires* ». En effet, cette compétence reprend en totalité les missions de la compétence GEMAPI.

Ce transfert de compétences des communes à la communauté doit être approuvé dans les conditions prévues à l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

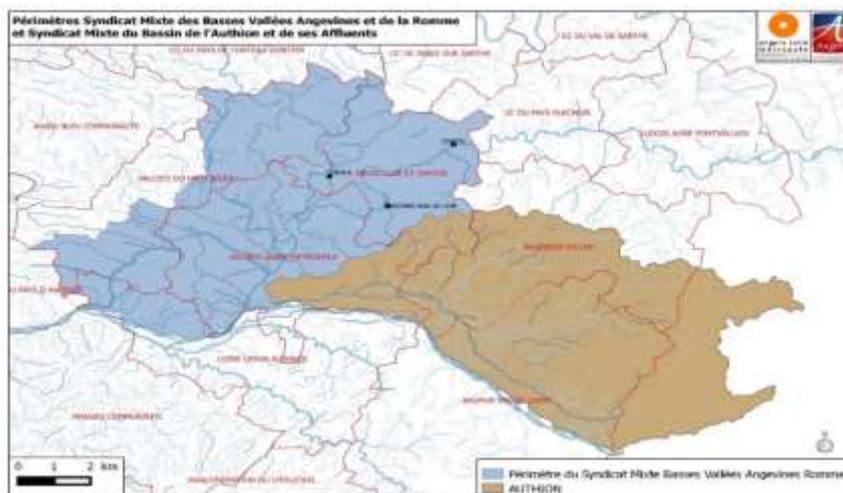
La communauté ne pourra procéder à son transfert au syndicat qu'après cette approbation.

-Décision du Conseil Municipal-

Après avoir délibéré sur ces deux points, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe au syndicat mixte « BVA-Romme »

- D'approuver** la modification des statuts de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe relative
- à l'inscription de la nouvelle compétence en matière d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
 - à la suppression de la compétence optionnelle « hydraulique ».



4-3 Mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA) des Monuments Historiques sur la commune déléguée de Beauvau.

Suite à une rencontre entre la CCALS et la DRAC, il a été conseillé de définir des Périmètres Délimités des Abords (PDA) au niveau de certains Monuments Historiques.

Madame le Maire présente la proposition faite pour la commune déléguée de Beauvau aux abords de l'église afin d'avoir un avis avant de la valider.

-Décision du Conseil Municipal-

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5- AFFAIRES DIVERSES

✓ **Bilans des salles de JARZE VILLAGES**

▪ **Salle des fêtes de Beauvau**

CHARGES	2016	2017	PRODUITS	2016	2017
EDF + Acheminement	1 469.87 €	2 818.73 €	Locations	2 600.00 €	5 470.13 €
EAU	175.18 €	180.44 €	Fluides matériel	314.22 €	0.00 €
Extincteurs (4)	84.00 €	86.00 €	Amicale (2)	300.00 €	0.00 €
Assurances	0.00 €	0.00 €	Loisirs et culture (2)	178.00 €	0.00 €
Ordures ménagères	40.30 €	77.00 €	CCL (2)	300.00 €	0.00 €
Téléphone	50.16 €	51.66 €	Valorisation Mairie		
Ménage (personnel Escale)	0.00 €	31.42 €	(1)	85.00 €	0.00 €
Achat différents produits	45.00 €	46.35 €	Oasis (3)	300.00 €	475.89 €
Amortissement année 5/5	410.00 €	410.00 €			
Cimaises (200€)	40.00 €	40.00 €			
Lave-vaisselle (1850€)	370.00 €	370.00 €			

Amortissement 7 ans 5/7	707.00 €	707.00 €			
Frigo et four (2600€)	371.00 €	371.00 €			
Vaisselle (862€)	123.00 €	123.00 €			
Percolateur (154€)	22.00 €	22.00 €			
Mono Brosse (1335€)	191.00 €	191.00 €			
Amortissement année 5/15	776.00 €	776.00 €			
Tables et chaises, scène (11640€)	776.00 €	776.00 €			
Amortissement salle/30 ans	2 692.00 €	2 692.00 €			
80761€, année 5/30	2 692.00 €	2 692.00 €			
TOTAL	6 449.51 €	7 876.60 €	TOTAL	4 077.22 €	5 946.02 €
SOLDE	-2 372.29 €	-1 930.58 €			

Fluides payés par la commune	0.00 €	0.00 €	payés par les locataires	0.00 €	0.00 €
EDF	1 469.87 €	2 818.73 €	EDF	279.83 €	618.98 €
Eau	175.78 €	180.44 €	Eau	36.24 €	257.04 €
			Ordures Ménagères	20.00 €	0.00 €
TOTAL	1 645.65 €	2 999.17 €	TOTAL	336.07 €	7 297.93 €
différence	1 309.58 €	2 123.15 €			

▪ **Tarifs salle de Beauvau au 1^{er} janvier 2017 (délibération du 6/01/2015)**

INTITULÉ	Habitants Commune Amicaliste hors commune	Habitants hors Commune
Week-end	200.00 €	270.00 €
Jour férié le week-end	200.00 €	270.00 €
1 jour en semaine 8h-19h	75.00 €	80.00 €
1 soirée en semaine 19h à 2h	75.00 €	80.00 €
Location journée+1 soirée 8h-2h	150.00 €	160.00 €
Location réveillon Noël et St Sylvestres	300.00 €	300.00 €
Caution	400.00 €	400.00 €
Arrhes	50.00 €	50.00 €
Ménage fait par le service communal	110.00 €	110.00 €
Percolateur avec filtre	20.00 €	20.00 €
Ordures ménagères	20.00 €	20.00 €
Eau	Selon consommation	Selon consommation
Electricité	Selon consommation	Selon consommation

UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES DE BEAUVAU	2016	2017
Locations payantes		
. Particuliers Beauvau	8	17
. Particuliers hors Beauvau	4	6
TOTAL	12	23
Locations gratuites		

(Oasis des 7 cercles, amicale Beauvau, vide-greniers etc..)	9	9
<i>Autres utilisations ponctuelles</i>	4	2
(Vœux, réunions, repas des aînés)		

▪ **Salle des fêtes de Chaumont d'Anjou**

DEPENSES	2016	2017	RECETTES	2016	2017
Electricité	1 401.33 €	1 342.44 €	Locations	3 395.00 €	3 165.00 €
Eau	119.74 €	96.27 €			
Gaz	0.00 €	0.00 €			
Produits d'entretien	376.68 €	384.21 €			
Salaires	1 260.52 €	1 236.45 €			
Téléphone	392.70 €	510.91 €			
Autres charges (Entretien Chauffe-eau)	0.00 €	0.00 €			
TOTAL	3 550.97 €	3 570.28 €	TOTAL	3 395.00 €	3 165.00 €

Besoin de financement :

155.97 €	405.28 €
-----------------	-----------------

UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES DE CHAUMONT	2016	2017
Locations payantes		
. Particuliers Jarzé Villages	11	13
. Particuliers ou sociétés hors Jarzé Villages	5	7
. Associations Jarzé Villages	3	5
. Associations hors Jarzé Villages		0
TOTAL	19	25
Locations gratuites	3 (société, bibliothèque, anciens combattants)	4 (pompiers, société, bibliothèque, anciens combattants)
Autres utilisations ponctuelles	5 (vœux, CCL, Banquet aînés, fête Noël)	5 (vœux, CCL, Banquet aînés, fête Noël)
Autres utilisations régulières	39 (Club de la bonne humeur, folk)	39 (Club de la bonne humeur, folk)
Location tarifs exceptionnel	0	0
TOTAL	47	48

- Tarifs salle de Chaumont au 1^{er} janvier 2017

<i>Délibération du 24/04/2015</i>	Habitants de Jarzé Villages	Habitants hors Jarzé Villages
Vin d'honneur	25 €	45 €
Sépulture	gratuit	gratuit
Journée (hors we)	100 €	180 €
Supplément chauffage journée	15 €	15 €
Week-end	160 €	280 €
Supplément chauffage week-end	25 €	25 €
Ménage	35 €	35 €

Associations communales	30 ou 35€ avec chauffage
-------------------------	--------------------------

▪ Salles de Jarzé

➤ Salle Louis Touchet

DEPENSES	2016	2017	RECETTES	2016	2017
Electricité	2 663.47 €	2 527.19 €	Locations	13 871.00 €	11 251.00 €
Eau	719.23 €	586.07 €			
Gaz	3 515.01 €	3 910.20 €			
Produits d'entretien	2 414.27 €	2 421.51 €			
Salaires	8 058.38 €	10 836.87 €			
Téléphone	242.35 €	242.35 €			
Autres charges (maintenance)	365.71 €	365.71 €			
TOTAL	17 978.42 €	20 889.90 €	TOTAL	13 871.00 €	11 251.00 €

Besoin de financement :

4 107.42 €	9 638.90 €
------------	------------

UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES DE JARZE	2016	2017
Locations payantes		
. Particuliers Jarzé	25	23
. Particuliers ou sociétés hors Jarzé	2	2
. Associations de Jarzé	4	2
. Associations hors Jarzé	6	2
TOTAL	37	29
Locations gratuites sans chauffage <i>(2016 : Gym, Pompiers, Ronde des années, tennis de table, Foot, La Gaité, Paroisse, Ailes du Loir, TGR, Petit Cercle, Donneurs de sang, ACPJ, Espérance, Lyre jarzéenne, Biodanza)</i> <i>(2017 : Pompiers, Ronde des années, tennis de table, APE, Foot, La Gaité, Folk Chaum'pas, Tennis, Paroisse, TGR, Petit Cercle, Fabul'eau, Donneurs de sang, ACPJ, Espérance, Lyre jarzéenne)</i>	15	20
Locations gratuites avec chauffage	0	0
Autres utilisations ponctuelles <i>(2016 : Vœux, réunions CM/APE/Office tourisme/CCL/Escale, banquet aînés, AG Cuma/APE/multisport, 14 juillet, collectes sang, passage flamme)</i> <i>(2017 : Vœux, réunions CM/APE/PCF/Demain Jarzé ensemble, Quizz Sports et Loisirs/banquet aînés, 8 mai/11 novembre, AG Cuma/APE/multisport, 14 juillet, collectes sang)</i>	34	39
Autres utilisations régulières (gym adulte, TAP)	152	154
Locations avec tarifs exceptionnels (Biodanza)	35	23
Total utilisations	273	265

- Tarifs salle Louis Touchet au 1^{er} janvier 2017

DESCRIPTIF SALLE	TARIFS	JARZÉ VILLAGES	HORS COMMUNE (particuliers et associations)	Associations de la Commune(1)	Ventes ou expositions (2)
Grande salle n°1 cuisine + bar + annexe	Journée en semaine	185 € <i>Tarif 1</i>	316 € <i>Tarif 2</i>		196 € <i>Tarif 3</i>
	La journée (semaine et week-end) : Hors bal et repas Bal ou repas			107 € <i>Tarif 4</i> 153 € <i>Tarif 5</i>	
	Week-end, jours fériés et réveillons de fin d'année	355 € <i>Tarif 6</i>	616 € <i>Tarif 7</i>	286 € <i>Tarif 8</i>	
Petite salle n°2 cuisine + bar + annexe	Journée en semaine	128 € <i>Tarif 9</i>	216 € <i>Tarif 10</i>	107 € <i>Tarif 11</i>	
	Week-end, jours fériés et réveillons de fin d'année	241 € <i>Tarif 12</i>	415 € <i>Tarif 13</i>	195 € <i>Tarif 14</i>	
Salle complète (n°1 et n°2) cuisine + bar + annexe	Journée en semaine	241 € <i>Tarif 15</i>	382 € <i>Tarif 16</i>		258 € <i>Tarif 17</i>
	La journée (semaine et week-end) : Hors bal et repas Bal ou repas			153 € <i>Tarif 18</i> 195 € <i>Tarif 19</i>	
	Week-end, ours fériés et réveillons de fin d'année	411 € <i>Tarif 20</i>	681 € <i>Tarif 21</i>	331 € <i>Tarif 22</i>	
Salle annexe	Journée		82 € <i>Tarif 23</i>		
Réservation		100 €			
Caution		200 (100 € ménage et 100 € casse)			

(1) Associations de la Commune : 1 manifestation gratuite par an mais avec caution (200 €) + réservation (100 €)--- Gratuité pour les 2 écoles mais avec caution (200 €)

(2) Ventes ou expositions : pas de location le week-end et jours fériés

➤ Salle Saint Michel

DEPENSES	2016	2017	RECETTES	2016	2017
Electricité	3 455.72 €	2 988.95 €	Locations	1 460 € (Théâtre Marcé, Asso cardiologues, Chœurs et orchestre d'Anjou)	1 748 € (Théâtre Marcé, les 7 Fromentins, Chœurs et orchestre d'Anjou, Hythan, APPEL école St Jean)
Eau	314.20 €	340.08 €			
Gaz	3 096.13 €	3 260.03 €			
Ordures Ménagères					
Produits d'entretien + fournitures	669.50 €	671.50 €			
Salaires	2 168.23 €	2 402.50 €			
Téléphone	695.95 €	695.95 €			
Autres charges (maintenance)	255.84 €	255.84 €			
TOTAL	10 655.57 €	10 614.85 €		1 460.00 €	1 748.00 €

Besoin de financement :

9 195.57 €

8 866.85 €

2016

260 utilisations de la salle dont :

- 149 séances de cinéma
- 7 représentations théâtre les Trublions
- 9 représentations théâtre ou musique (théâtre Marcé, Chansons françaises, concert Lyre jarzéenne, Chœurs et orchestre d'Anjou, Art'Bigue)
- 2 semaines résidence Compagnie Résa non Verba

2017

246 utilisations de la salle dont :

- 125 séances de cinéma
- 7 représentations théâtre les Trublions
- 22 représentations théâtre ou musique, réunions (conférence école St Jean, théâtre Marcé, Chœurs et orchestre d'Anjou, Les 7 Fromentins, Concert Lez' Arts Verts, réunion chambre agriculture, concert Lyre jarzéenne, Concert Barbara, concert Hythan, répétitions Fermes en scène, réunion PLUI).

- Tarifs salle Saint Michel au 1^{er} janvier 2017

Associations		Entreprises	
Jarzéennes et des communes de la CCL	Extérieures	Jarzéennes et des communes de la CCL	Extérieures
TARIF 1 143 €	TARIF 2 306 €	TARIF 3 367 €	TARIF 4 612 €
Forfait ménage par utilisation 60 €			
Régisseur par heure : 40 €			
Caution 1000 € + attestation d'assurance à fournir			

▪ **Salle de Lué-en-Baugeois**

DEPENSES	2016	2017	RECETTES	2016	2017
Electricité	2 946.80 €	3 518.83 €	Locations	2 110.00 €	3 025.00 €
Eau	91.21 €	104.84 €			
Gaz	188.50 €	382.71 €			
Fournitures d'entretien	197.85 €	209.63 €			
Salaires	93.00 €	96.00 €			
Maintenance	144.38 €	67.80 €			
TOTAL	3 661.74 €	4 379.81 €	TOTAL	2 110.00 €	3 025.00 €

Besoin de financement :

1 551.74 €	1 354.81 €
-------------------	-------------------

UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LUÉ-EN-BAUGEOIS	2016	2017
Locations payantes		
. Particuliers Lué-en-Baugeois	9	9
. Particuliers hors Lué-en-Baugeois	1	1
TOTAL	10	10
Locations gratuites sans chauffage	18	7
Locations gratuites avec chauffage (Comité des fêtes, Club de l'amitié, Association sport culture et Société l'Union)	14	11
Autres utilisations ponctuelles (Vœux, réunions, repas des aînés)	6	8

- Tarifs salle de Lué au 1^{er} janvier 2017 (délibération du 12/12/2014) :

Vin d'honneur	80.00 €
<u>Habitants de la Commune</u>	
Location week-end	220.00 €
<u>Habitants hors Commune</u>	
Location week-end	350.00 €

Associations de la Commune	Gratuit
Associations hors Commune	<i>tarif normal</i>
<u>Chauffage week-end</u> <i>du 1er novembre au 15 avril</i>	50.00 €

-Décision du Conseil Municipal-

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes tarifs pour 2018.

✓ **Echange de parcelle sur la commune déléguée de Beauvau**

La commune déléguée de Beauvau, commune de Jarzé villages, a été classée par l'Etat, « Zone blanche » au titre de l'absence de réception de téléphonie mobile au sein de son bourg. A ce titre l'Etat financera une partie de l'installation d'une antenne, l'autre partie étant financée par le SMO. A charge de la commune de fournir le terrain.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'échanger la parcelle 025 B0397 d'une contenance de 56 ares, appelée « La Vicairerie » appartenant à la commune déléguée de Beauvau, commune de Jarzé villages, avec la parcelle 025 B 0602 d'une contenance de 11.90 ares, appelée « Le Clos des Noiras » appartenant à Monsieur Alain GUYON, domicilié à Jarzé village.

-Décision du Conseil Municipal –

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Notaire qui sera désigné d'un commun accord entre la commune et Monsieur Guyon.
- de la prise en charge par la commune des frais notariés.

✓ Suite à la réunion de la commission Espaces Verts, Monsieur MARCHAISON présente des devis pour l'achat d'un désherbeur thermique qui servira pour l'entretien du cimetière, des bicouches et des bordures de caniveaux sur le territoire de Jarzé Villages.

	RIPERT	MODEMA	SEMAC
Desherbeur RIPAGREEN	2 997.56 € TTC	2 997.60 € TTC	/
Desherbeur Heatpulse	/	/	2862.00 € TTC

Décision du Conseil Municipal : Par 31 oui et 2 non, le Conseil Municipal retient la proposition de la SEMAC.

Prochaine réunion le 12 mars 2018 à 20h30.